



# TERRITOIRE AVRE LUCE NOYE

## Partie 3 - Plan d'actions 2026 - 2028

Suite à l'état des lieux de la culture à l'échelle de la Communauté de Communes Avre-Luce-Noye établi entre janvier et juillet 2025, une proposition d'axes de développement de la politique culturelle intercommunale a été mise en débat en fin d'année avec des élus et acteurs de l'intercommunalité. Cette mise en débat a nourri la formalisation du plan d'actions triennal détaillé suivant afin de permettre une mise en œuvre progressive du développement de la politique culturelle.

# SOMMAIRE

<b>M</b> odification de la politique culturelle intercommunale	<b>3</b>
<b>D</b> es changements dans le fonctionnement interne pour une présence renforcée de la culture	<b>5</b>
<b>U</b> n rôle d'animation culturelle de la communauté de communes	<b>6</b>
<b>D</b> es expérimentations d'actions transversales, partenariales et participatives	<b>8</b>
<b>Annexe 1 : Calendrier triennal de mise en place du plan d'actions sur le territoire intercommunal</b>	<b>10</b>

# MODIFICATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE INTERCOMMUNALE

## Une nouvelle formulation de la compétence culturelle

Actuellement, la compétence culture de la Communauté de Communes est formulée ainsi:

### *"5-3-7 Animations socioculturelles*

- > *Participation au développement culturel du territoire par le soutien aux actions et événements culturels, répondant au minimum à deux des critères suivants: être portés par des communes ou organisateurs résidant sur le territoire, faisant appel à des artistes et/ou techniciens professionnels, rayonnant sur plusieurs communes, motivés par la formalisation d'une démarche artistique et pédagogique, mettant en avant les ressources locales*
- > *Participation au développement culturel du territoire par le soutien de la pratique du théâtre*
- > *Participation au développement de la lecture par un soutien financier aux bibliothèques têtes de réseau d'Ailly-sur-Noye, Hangest-en-Santerre et Moreuil*
- > *Mise en œuvre d'une politique en faveur des enseignements artistiques liés à la musique reposant sur les associations: Centre Musical du Val de Noye et Centre musical La Si Sol."*

A l'aune des activités culturelles actuellement menées par la Communauté de Communes et dans l'objectif d'adapter cette compétence aux perspectives d'évolution de la mission culture de l'intercommunalité, nous proposons la reformulation suivante:

### *"Participation au développement culturel du territoire intercommunal par:*

- > *Le soutien aux pratiques artistiques (théâtre, danse, musique, arts plastiques, lecture/écriture, vidéo...)*
- > *La mise en place d'un programme d'actions culturelles (programmation itinérante construite en collaboration avec les communes et acteurs du territoire; résidences d'artistes permettant la rencontre entre des artistes et les habitants du territoire, autres actions culturelles...).*
- > *L'animation du réseau de lecture publique et le soutien financier des bibliothèques têtes de réseau d'Ailly-sur-Noye, Hangest-en-Santerre et Moreuil.*
- > *La mise en œuvre et coordination d'une politique en faveur des enseignements artistiques liés à la musique reposant sur les associations: Centre Musical du Val de Noye et Centre musical La Si Sol."*

Cette nouvelle formulation légitime d'autant plus l'action de l'intercommunalité sur le champ culturel et permet notamment la mise en place d'actions de mise en réseaux des acteurs sur les champs de la lecture publique et de la musique. Elle propose également de questionner le soutien affiché par la Communauté de Communes aux événements culturels, soutien qui n'a pas été mis en place depuis plusieurs années. Ce soutien pourrait être un outil de développement pour certains événements à vocation culturelle qui dépassent les frontières d'une commune voire de l'intercommunalité. Cependant, cela nécessite de déterminer des règles et un budget afin de ne pas être confrontés à des problématiques de sélection trop complexes.

**Elle pourrait être mise au vote dès que possible après les élections municipales et intercommunales et donc validée au printemps 2026.**

## Une implication plus forte des élus dans la politique culturelle

Pour accompagner la montée en puissance de la politique culturelle au sein de la Communauté de Communes, il a été proposé de demander à chaque commune de désigner un référent culture au sein de son conseil municipal qui sera le référent principal pour l'équipe de la communauté de communes pour mener des actions culturelles. Cet élu sera également invité à participer aux réunions de pilotage de la politique culturelle.

**Les élections municipales de mars 2026 peuvent être l'occasion d'instaurer cette nouvelle pratique en informant dès le début de leur mandat les nouveaux conseils municipaux de cette règle.**



# DES CHANGEMENTS DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE POUR UNE PRÉSENCE RENFORCÉE DE LA CULTURE

Afin de faciliter la mise en œuvre des changements proposés dans la politique culturelle du territoire, nous proposons de procéder à des modifications dans le fonctionnement interne de la collectivité afin de donner à la culture une place plus marquée.

## La création d'ici à la fin de l'année 2026 d'un pôle Culture et citoyenneté

Le regroupement de plusieurs services au sein d'un pôle culture-citoyenneté permettrait de travailler sur les transversalités entre ces différentes actions menées par la collectivité de manière indépendante jusqu'alors.

Ce pôle regrouperait ainsi :

- > une coordinatrice à plein temps soit 1 ETP (responsabilité de la programmation,)
- > un.e chargé.e de mission culture (médiation, organisation, appui administratif et logistique) pour 1 ETP
- > le service EVS (Espace de vie sociale) qui réunit une chargée de mission en interne pour 1 ETP et le chargé de mission de l'association en Délégation de service public (actuellement PEP 80) qui coordonne les actions de l'EVS sur le territoire
- > la chargée de mission Tiers-lieu pour 1 ETP
- > la chargée de mission communication pour 1 ETP

### Ce regroupement pourrait avoir lieu d'ici la fin de l'année 2026.

L'objectif de travail du pôle serait de constituer d'ici 2028 : un projet de service prenant en compte les enjeux, ressources, compétences de chacun et cherchant les complémentarités et les nouveaux projets communs. L'animation de ce nouveau pôle devra dans un premier temps se concentrer sur l'interconnaissance fine de chaque partie prenante mais aussi sur une appropriation commune des enjeux culture et citoyenneté du territoire en s'appuyant sur les différentes données collectées ainsi que sur les études qui ont été menées (plan pauvreté, Katalyse, Diagnostic culturel...). Une phase d'expérimentation se saisissant notamment de l'ouverture du tiers-lieu permettrait idéalement de tester des actions et des coopérations qui pourraient constituer plus tard les bases du projet culturel et citoyen.

Les fiches de poste de chacun.e.s au sein de ce service seront examinées régulièrement notamment à l'occasion des entretiens professionnels et seront amenées à s'affiner en fonction de l'évolution du projet.

Une bonne articulation du pôle culture citoyenneté avec le futur bureau communautaire et les vice-présidences devra être recherchée afin, à la fois de conserver l'approche pluridisciplinaire et la coopération entre élus, tout en privilégiant un fonctionnement efficace.

Par ailleurs la question des liens du pôle culture citoyenneté avec l'office de tourisme a été évoquée comme un atout potentiel mais nécessiterait qu'au préalable la communauté de communes décide d'intégrer l'office de tourisme à ses services.

# UN RÔLE D'ANIMATION CULTURELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le pôle culture citoyenneté ne se placera pas seulement en opérateur culturel mais en animateur de la vie culturelle par un travail de mise en réseau et de coordination. Il exercera le rôle de facilitation permettant de mettre les forces vives en mouvement pour développer une offre culturelle co-construite avec les acteurs et les habitants.

Plusieurs chantiers thématiques pourront être mis en place .

## Enseignements artistiques et principalement les écoles de musique en coopération avec les directeurs et directrices des écoles de musique

L'objectif de ce chantier sera notamment de renforcer leur structuration et leur engagement dans le schéma départemental des enseignements artistiques (SDDEA) autour d'enjeux qualitatifs, de créer du lien entre les projets d'établissements en mettant en place une logique de coopération entre écoles comme cela peut se faire autour du projet mené par Serge Bertocchi.

Le groupe de travail pourra également appuyer les écoles dans une démarche de professionnalisation à travers la VAE ou la formation continue des enseignants (au Diplôme d'Etat en particulier) et la possibilité d'accès à une dimension d'évaluation pour les élèves le souhaitant. Il pourrait également travailler à la problématique de l'adéquation des équipements aux besoins, à la diversification de l'offre et à son accessibilité (tarifaire, géographique, etc.).

**Nous proposons pour ce groupe thématique une rencontre par semestre.**

## Lecture publique (avec l'appui possible de la Médiathèque Départementale de la Somme qui peut proposer un Contrat Territoire Lecture)

Un groupe composé des bibliothèques d'Ailly-sur-Noye, Moreuil, Hangest-en-Santerre, Chaussoy-Epagny et La Faloise, ainsi que d'autres bibliothèques émergentes ou moins repérées, pourrait être constitué afin de développer leur interconnaissance ainsi que des collaborations possibles en terme d'animation, de prêt d'oeuvres, de communication, de formation, d'échanges de pratiques.

Ce groupe pourrait s'ouvrir à d'autres acteurs concernés du territoire (Chouette imprévue, Avre de mots, librairie de Moreuil, établissements scolaires, Ackli Assal...) notamment en faisant se rencontrer les clubs de lectures en s'associant autour du salon du livre ou en menant des actions et événements communs.

Une réflexion collective pourrait être aussi menée entre les acteurs du livre et les acteurs du champ social afin de mener des actions de lutte contre l'illettrisme, collaborations facilitées par la présence des deux champs d'actions au sein du pôle Culture-citoyenneté.

**Nous proposons pour ce groupe thématique une rencontre par semestre.**

# Dynamique de tiers-lieu

L'intercommunalité aura un rôle central dans la mise en place d'une dynamique de gouvernance collective associant élus, acteurs associatifs et usagers du tiers lieu. Une réflexion collective et des rencontres inspirantes auprès d'autres tiers-lieux pourraient aider à la mise en place de cette gouvernance. Un appui auprès de la cie des tiers-lieux pourrait également être sollicité.

# Rencontres régulières élus et acteurs

Pour élargir les questions thématiques, il nous semble important de proposer **un temps annuel de rencontre entre les acteurs culturels du territoire et les élus et représentants de la Communauté de Communes**. Ce temps d'échanges faciliterait ainsi l'interconnaissance, le partage de problématiques communes et la construction de projets à l'échelle intercommunale. Des temps de rencontres intermédiaires et thématiques pourront être mis en place en fonction des projets. L'un des premiers chantiers de ce groupe pourrait être la mise en place d'un inventaire des compétences culturelles à l'échelle du territoire.

En effet, de nombreux élus et acteurs du territoire ont mentionné la difficile lisibilité de ce qui existait dans le territoire en termes d'associations et d'acteurs de la culture. Le territoire est riche en associations mais celles-ci ne sont pas toujours connues des uns et des autres. Il a été proposé de réaliser un inventaire de la richesse associative du territoire qui pourrait être mis à disposition des communes et acteurs locaux. Cet inventaire pourrait également intégrer les intervenants artistiques potentiels existants dans le territoire ainsi que les lieux patrimoniaux et naturels se prêtant à l'organisation d'événements culturels.



# DES EXPÉRIMENTATIONS D'ACTIONS TRANSVERSALES, PARTENARIALES ET PARTICIPATIVES

## L'ouverture du tiers-lieu: une opportunité de collaboration

En septembre 2026 est prévue l'ouverture d'un tiers-lieu intercommunal situé dans la commune d'Ailly-sur-Noye dans lequel seront regroupés différents services de l'intercommunalité et de partenaires dont l'Espace de Vie Sociale, le chantier d'insertion La Maisonnée, ainsi qu'un espace dédié à la pratique culturelle. Cet événement, et ce nouveau lieu, peuvent être un objet pertinent de coopération entre les différents services sur l'année 2026. Cette coopération pourrait prendre des formes différentes que ce soit dans l'aménagement des espaces, dans l'organisation d'un événement d'inauguration ou dans la mise en place d'actions spécifiques à certains moments de l'année.

Pour permettre ces collaborations, il faudra définir au cours du premier semestre 2026 :

- > un cadre de coopération : comité de pilotage des "occupants" ou tout organe de réunion opérationnelle qui puisse permettre d'avancer des idées et de les mettre en place
- > un budget d'actions : qui permette de faire intervenir des personnes extérieures pour des événements ou acheter du matériel utile à des actions collectives

## Une résidence d'artistes à vocation d'éducation artistique et culturelle (EAC)

Afin d'accompagner des EPCI non couverts par des dispositifs de résidences d'éducation artistique et culturelle, la DRAC Hauts-de-France a accepté de soutenir une résidence de la compagnie Hej Hej Tak afin d'y mener des projets d'éducation artistique et culturelle en direction des habitants durant 6 semaines en 2026 sur le territoire d'Avre Luce Noye. Cette première expérience viendra opportunément permettre à l'équipe de l'intercommunalité d'expérimenter une première présence artistique avec l'appui de La chambre d'eau en tant qu'opérateur culturel. L'axe de travail a été de prendre appui sur la dynamique en cours pour le tiers-lieu pour initier des actions avec les différentes parties prenantes de ce projet.

Au-delà même de ce projet, cette résidence pourrait également être une occasion de co-construire des actions ou événements avec des acteurs locaux (associations, éducation nationale, communes) afin de valoriser les dynamiques locales mais également des espaces naturels ou patrimoniaux peu connus du territoire avec l'envie de "Sortir des sentiers battus". Pour cela, des élus pourraient jouer le rôle d'ambassadeurs de leurs territoires auprès des artistes accueillis en leur montrant des lieux ou en leur faisant rencontrer des associations locales. Ces ambassadeurs pourraient être les élus référents culture au sein de chaque conseil municipal.

**Une période d'immersion est prévue du 11 au 13 février pour initier les premières rencontres et explorations du territoire.**

# Une programmation plus participative

Afin de permettre aux habitants de mieux s'approprier la programmation culturelle foisonnante de la Communauté de Communes, il nous semble qu'il y ait une place plus grande à donner aux habitants et acteurs du territoire. Plusieurs pistes ont été évoquées durant le diagnostic :

- > la mise en place d'un événement co-construit avec un groupe d'habitants et notamment des jeunes de l'Espace de Vie Sociale
- > l'implication plus forte des associations locales dans l'accueil de la programmation itinérante par l'organisation d'un repas, d'un moment convivial, d'une première partie, d'un atelier...
- > l'appui sur des dynamiques citoyennes qui ont émergé durant le projet Katalyze pour expérimenter de nouvelles formes d'actions culturelles
- > La programmation d'un spectacle en lien avec le salon du livre.

Pour un souci d'opérationnalité, il nous semble que **ces actions nouvelles pourraient être expérimentées sur la saison culturelle 2026-2027 en s'appuyant sur des dynamiques déjà à l'œuvre**. Cela pourrait par exemple prendre les formes suivantes:

- > la mise en place d'une date de cinéma itinérant au sein de la programmation culturelle en s'appuyant sur le groupe d'habitants ayant participé à la dynamique Katalyze
- > la proposition au comité de jeunes de l'EVS de constituer un groupe pour organiser un événement culturel qui prendrait sa place dans la programmation en les accompagnant sur la construction de cet événement (programmation, communication, logistique)
- > la proposition d'organiser 3 dates de la programmation culturelle dans des lieux occupés par des associations ou acteurs privés du territoire par exemple au sein du café associatif de Le Quesnel
- > proposer aux associations locales de prendre part à l'événement en prenant en charge un temps convivial, une visite guidée du lieu ou toute autre intervention faisant écho au spectacle proposé au sein de la programmation itinérante dans les communes

Si ces actions prennent place au sein de la programmation culturelle itinérante, elles n'entraînent pas nécessairement un coût supplémentaire mais nécessitent un temps de travail d'où la nécessaire augmentation des ETPs au sein du Pôle Culture-Citoyennetés.